

L'an deux mil quinze, le seize décembre à 20H30, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GENTER Bernard, Madame BACHE Christine, Monsieur GAUCHER Alain, Madame BOKSEBELD Virginie, Madame DEGRIS Monique, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GRISVARD Joël, Madame BERTIN Sabine, Madame PAUL Delphine, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame LANG Emmanuelle, Monsieur HUSSON Anthony et Monsieur HONORE Samuel

Absents avec pouvoir: Monsieur LHERITIER Jean-Paul donne procuration à Monsieur GENTER Bernard

Madame DE PRA Catherine donne procuration à Madame ROCHON Sylvie

Monsieur HENRY Christophe donne procuration à Madame BERTIN Sabine

Absents sans pouvoir: Monsieur LANOIS Vincent et Madame PINTAURI Angélique

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame BACHE Christine a été élue **secrétaire**.

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 17/12/2015 et affiché le compte-rendu de cette séance le 18/12/2015
--

Date de convocation : 9 décembre 2015

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 novembre 2015
- Décisions modificatives du budget général de la commune
- Décision modificative du budget assainissement collectif
- Acceptation des Fonds de concours communautaire pour le projet de réhabilitation de l'Eglise Notre-Dame
- Modification du taux pour l'adhésion à l'assurance groupe du Centre de Gestion de la Meuse
- Convention relative à l'entretien de l'emprise de la voirie d'accès au site de Void de la société CMF Products
- Fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public routier par les réseaux et ouvrages communications électroniques
- Convention d'occupation du domaine privé communal au profit de la société LEVEL 3 COMMUNICATIONS France SARL

Ordre du jour : (suite)

- Fixation du montant de la redevance pour la préservation des ressources en eau
- Transfert de compétences des aides à l'immobilier d'entreprise et délégation de la compétence d'octroi de ces aides au Département de la Meuse
- Subvention exceptionnelle à l'école élémentaire du petit ruisseau pour l'organisation d'une classe découverte
- Modification de la numérotation de la voirie rue Pierrerue
- Adoption des noms des deux salles de la structure plurifonctionnelle ainsi que du règlement intérieur et du montant de leur location
- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Affaires diverses

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 novembre 2015

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Délibération n° 15-65 : Décision modificative n°1 du budget général de la Commune

Madame le Maire informe qu'afin de prendre en compte deux recettes non prévues initialement, à savoir le préfinancement à taux zéro des attributions au titre du FCTVA et le contrat d'assurance vie de Mme PERIGNON au profit de la Commune, il convient de prendre une décision modificative pour ouvrir ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget général communal de l'exercice 2015 :

COMPTES RECETTES				Objet	Montant €
Sens	Section	Chapitre	Article		
Recettes	Investissement	10	103	Plan de relance FCTVA	200 000,00
Recettes	Fonctionnement	77	7713	Libéralités reçues	121 500,00
Total					321 500,00

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 15-66 : Décision modificative n°2 du budget général de la Commune

Madame le Maire informe qu'afin de pouvoir prendre en charge des factures sur des articles non provisionnés ou pas assez, il convient de prendre une décision modificative pour ouvrir les crédits supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget général communal de l'exercice 2015 :

CREDITS A OUVRIR				Objet	Montant €
Sens	Section	Chapitre	Article		
Dépenses	Investissement	21	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	5 000,00
Dépenses	Investissement	21	2152	Installations de voirie	5 000,00
Dépenses	Investissement	21	2188	Autres immobilisations corporelles	19 000,00
Dépenses	Investissement	27	275	Dépôts et cautionnement versés	1 000,00
Total					30 000,00

CREDITS A REDUIRE				Objet	Montant €
Sens	Section	Chapitre	Article		
Dépenses	Investissement	23	2313	Constructions	-30 000,00
Total					-30 000,00

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 15-67 : Décision modificative n°2 du budget assainissement collectif

Madame le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative pour ouvrir des crédits à l'article 2315 « Immobilisations corporelles en cours » afin de pouvoir mandater les travaux d'assainissement réalisés rue des Moulins et rue de la Tannerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget assainissement collectif de l'exercice 2015:

CREDITS A OUVRIR				Objet	Montant €
Sens	Section	Chapitre	Article		
Dépenses	Investissement	23	2315	Immobilisations corporelles en cours/ Installations	10 000,00
Total					10 000,00

CREDITS A REDUIRE				Objet	Montant €
Sens	Section	Chapitre	Article		
Dépenses	Investissement	21	2158	Autres	-10 000,00
Total					-10 000,00

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 15-68 : Acceptation des Fonds de concours communautaire pour le projet de restructuration de l'Eglise Notre-Dame

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé le 21 janvier dernier l'avant-projet de la réhabilitation de l'Eglise Notre-Dame élaboré par Hervé VIOT, le maître d'œuvre et a délibéré le 8 avril dernier pour valider le plan de financement prévisionnel.

Elle précise qu'outre la Fondation du Patrimoine, l'Etat via la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), le Département de la Meuse et le Conseil Régional de Lorraine déjà sollicités, le GIP Objectif Meuse via sa mesure 6.10 peut participer dans le cadre de cette opération.

Elle informe également que par délibération du 10 décembre 2015, la Communauté de communes de Void a mis en place les fonds de concours de développement territorial pour les opérations d'investissement et elle a retenu le projet de la réhabilitation de l'Eglise Notre-Dame pour la Commune de VOID-VACON :

Montant de l'opération (HT) : 347 965 €
 Subventions perçues (hors fonds de concours) : 140 713,00 €
 Autofinancement (hors fonds de concours): 207 252,00 €
Montant du fonds de concours attribué : 42 033,00€

Elle présente le plan de financement prévisionnel pour cette opération évaluée à 347 965.00 € HT, frais de maîtrise d'œuvre compris :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant en HT	% du montant total de l'opération
Gros œuvre (Façades et abat sons)	126 850.00	AIDES PUBLIQUES :	182 746,00	52,52 %
Vitreaux	22 950.00	Dont		
Electricité (avec EP extérieur)	55 970.00	- Département de la Meuse (20,10% de 120 000,00 €*)	24 120,00	6,93
Peintures	107 895.00	- Conseil régional (20% de 149 800,00 € **)	30 000.00	8,62
Dont fresque	400.00	- Fondation du patrimoine ***	17 000.00	4,89
		- Etat via DETR (20 % de 347 965,00 €****)	69 593,00	20,00
		- Fonds de concours communautaire par le biais du GIP Objectif Meuse (mesure 6.10)	42 033,00	12,08
Menuiserie	22 300.00			
Maîtrise d'œuvre	12 000.00			
		AUTOFINANCEMENT	165 219,00	47,48 %
TOTAL	347 965.00	TOTAL	347 965.00	100 %

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 15-68 : Acceptation des Fonds de concours communautaire pour le projet de restructuration de l'Eglise Notre-Dame(suite)

* Correspondant au gros œuvre (Façades et abat son) + vitraux Croix extérieure + Peinture des portes extérieures (limité à une dépenses éligibles de 120 000 €)

**Correspondant au gros œuvre (Façades et abat son) + vitraux + fresque + Maitrise d'œuvre proratisée à ces travaux

*** Convention pour le gros œuvre : Façades et abat sons

**** Intervention sur la totalité du projet

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

- **valide** le plan de financement prévisionnel
- **sollicite** l'aide financière du GIP Objectif Meuse (mesure 6.10) par le biais de fonds de concours communautaire en plus des sollicitations déjà effectuées auprès des autres financeurs.
- **se prononce** pour l'acceptation du fonds de concours de 42 033,00 euros

Délibération n° 15-69 : Modification du taux pour le service assurance groupe du Centre de Gestion de la Meuse

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 16 septembre dernier, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au service «Assurance groupe» du Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2016 selon les conditions du marché négocié, à savoir les taux suivants :

Agents relevant de la CNRACL	Agents relevant de l'IRCANTEC
6.82 %	1.75 %

Madame le Maire informe l'assemblée de la modification des taux d'assurance avec à compter du 1^{er} janvier 2016 les taux suivants :

Agents relevant de la CNRACL	Agents relevant de l'IRCANTEC
7,06 %	1.75 %

Le Conseil est invité à se prononcer sur l'adhésion au service « Assurance groupe » du Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2016 compte tenu de cette modification des taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **décide** d'adhérer au service «Assurance groupe» du Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2016 selon les conditions du marché négocié et autorise le Maire à signer la convention correspondante;

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 15-69 : Modification du taux pour le service assurance groupe du Centre de Gestion de la Meuse (suite)

- **décide** que les catégories de personnel à assurer sont les suivantes :
 - agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL
 - agents non titulaires et agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC

- **décide** que la base de calcul des prestations et des cotisations est la suivante :
 - traitement de base et nouvelle bonification indiciaire
 - supplément familial
 - primes

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 15-70 : Convention relative à l'entretien de l'emprise de la voirie d'accès au site de Void de la société CMF Products

Madame le Maire présente la convention relative à l'entretien de l'emprise de la voirie d'accès au site de Void de la société CMF Products qui a pour objet de fixer les conditions relatives à l'entretien de l'emprise de la voirie communale et de fixer la participation financière de la société CMF Products.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **autorise à l'unanimité** des membres présents ou représentés le Maire à signer la Convention relative à l'entretien de l'emprise de la voirie d'accès au site de Void de la société CMF Products.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 15-71 : Fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public routier par les réseaux et ouvrages communications électroniques

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles L.45-1 à L.47 et R.20-51 à R.20-54 relatifs aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées (RODP télécom) ;

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation et aux droits de passage sur le domaine public routier et non routier ;

Vu le dossier technique remis par les opérateurs au titre l'arrêté du 26 mars 2007 ;

Le conseil Municipal **decide à l'unanimité** des membres présents ou représentés:

- **d'instaurer** le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de communications électroniques,

- **de fixer** le montant annuel des redevances d'occupation du domaine public routier pour 2015, pour les réseaux et ouvrages de communication électroniques en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), comme suit et d'émettre les titres de recettes correspondants :

- 40.25 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 53.66 € par kilomètre et par artère en aérien
- 26.83 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

S'entend par artère :

- ... dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un foureau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre
- ... dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

Ces montants sont révisés au 1er janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

- **d'autoriser** le Maire à délivrer sur ces bases les permissions de voiries sollicitées par les opérateurs de communications électroniques à compter de la date de présente décision rendu exécutoire.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 15-72 : Convention d'occupation du domaine privé communal au profit de la société LEVEL 3 COMMUNICATIONS France SARL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la société LEVEL 3 COMMUNICATIONS France SARL portant demande d'une Convention d'occupation du domaine privé communal relative à un réseau de fibres optiques préexistant et dont le titre d'occupation est expiré.

Le Maire fait état des dépendances occupées par le réseau de télécommunication et définit les modalités techniques, juridiques et financières qui règlementent la convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Postes et des Communications Electroniques,

Vu la demande de la société LEVEL 3 COMMUNICATIONS France SARL en date du 1^{er} octobre 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

- **Autorise** le Maire à signer la Convention d'occupation du domaine privé communal avec la société LEVEL 3 COMMUNICATIONS France SARL, pour une durée de 15 ans, portant sur une distance de réseau de 154,1 m et 13 fourreaux.

- **Autorise** le Maire à émettre les titres de recette et à encaisser les produits correspondant aux titres sus-cités, soit un loyer annuel de 80,63 euros

Délibération n° 15-73 : Fixation du montant de la redevance pour la préservation des ressources en eau

Madame le Maire rappelle que dans un souci de sécurisation de la qualité de l'eau distribuée, la commune de VOID-VACON a décidé d'abandonner sa ressource et d'acheter l'eau nécessaire à la consommation des abonnés du service, au SIVOM de la SOURCE GODION.

La commune de VOID-VACON prend à sa charge la facture d'achat d'eau correspondante, y compris la redevance de Bassin prélèvement. Elle se doit donc de répercuter cette dernière sur la facture des abonnés sur une ligne spécifique.

Elle propose que le montant de cette redevance soit fixé pour l'année 2016 à 0,0795 EUR HT/m³ et s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2016. Cette redevance viendra s'ajouter à la surtaxe communale.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Après délibération, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés, de fixer le montant de la redevance pour la préservation des ressources en eau pour l'année 2016 à 0,0795 EUR HT/m³. Celle-ci s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2016 et viendra s'ajouter à la surtaxe communale.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 15-74 : Transfert de compétences des aides à l'immobilier d'entreprise et délégation de la compétence d'octroi de ces aides au Département de la Meuse

Vu les statuts de la Communauté de Communes de VOID VACON en vigueur,

Considérant d'une part, qu'au regard de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 précitée, dite loi NOTRe, le Département n'est plus compétent à compter du 1^{er} janvier 2016 pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides en matière d'investissement immobilier des entreprises, engagées après de date de publication de la loi, cette compétence étant dévolue aux communes et établissement publics de coopération intercommunale,

Considérant qu'au regard de ses statuts en vigueur, la Communauté de Communes du canton de VOID VACON ne peut définir et octroyer des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et à ce titre, cette compétence relève de la seule commune de VOID VACON.

Considérant d'autre part, qu'au regard de ladite loi, la Commune peut, par voie de convention passée avec le Département, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie des aides en matière d'investissement à l'immobilier des entreprises,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer une continuité dans le suivi des dossiers d'entreprises en cours portés par le Département de la Meuse sur le territoire de la Commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **Prend acte** du transfert à la Commune de VOID VACON de la compétence en matière de développement économique portant sur les aides à l'immobilier d'entreprises engagées par le Département de la Meuse sur son territoire, au titre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,
- **Décide** de déléguer au Département de la Meuse la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises des dossiers issus de ce transfert de compétences,
- **Approuve** le projet de convention ci-joint et autorise le Maire à la signer.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 15-75 : Subvention exceptionnelle à l'école élémentaire du petit ruisseau pour l'organisation d'une classe découverte

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de subvention de la part de l'école élémentaire du petit ruisseau de VOID-VACON permettant de financer le projet de classe découverte à EUVILLE du 23 au 27 mai 2016.

Elle présente le projet et notamment le budget prévisionnel pour cette classe découverte et il ressort qu'il y a un besoin de financement de la part des collectivités de 2 100 euros. Monsieur MILLOT Jérôme, Directeur de l'école, a demandé des subventions auprès du Département de la Meuse, de la Communauté de Communes de VOID et de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) mais aucun organisme n'a proposé d'aide financière pour ce projet.

Madame le Maire propose de participer à ce projet en allouant à l'école élémentaire du petit ruisseau une subvention de 2 100 euros, correspondant à 100 euros par élève.

Durant le débat, il ressort qu'une réflexion doit être engagée pour savoir si les classes découvertes doivent être pérennisées et de savoir de quelle façon la collectivité doit participer à l'avenir pour ces projets.

Après délibération, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** des suffrages exprimés (abstentions de Mesdames Delphine PAUL, Isabelle LIEGEOIS et Monique DEGRIS) d'allouer à l'école élémentaire du petit ruisseau la somme de 2 100 euros afin de participer au financement de la classe découverte à Euville.

Votants : 17
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 3

Délibération n° 15-76 : Modification de la numérotation de voirie rue Pierrerie

Dans le cadre de mesure d'ordre et de police générale, Madame le Maire sollicite la numérotation de voirie de deux habitations mitoyennes qui étaient auparavant un seul immeuble.

Elle propose la numérotation suivante :

- La parcelle cadastrée BH 489 portera le numéro 35
- La parcelle cadastrée BH 490 portera le numéro 36

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

- **Accepte** cette numérotation,
- **Charge** le Maire du numérotage des immeubles,
- **Décide** de l'achat et la pose des numéros

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 15-77 : Adoption du règlement intérieur et du montant de la location de la salle de réunion de la structure plurifonctionnelle

Madame le Maire rappelle que deux salles sont réservées au sein de la structure plurifonctionnelle aux activités « multigénérationnelles » et qu'aucun nom n'avait été donné à celles-ci et qu'il est souhaitable de les baptiser. Elle a chargé les adjoints de lui proposer les noms pour ces dernières.

Plusieurs propositions de nom pour ces salles ont été proposées et après réunion avec les adjoints, il en ressort que les noms suivants ont été validés :

- « Salle de l'Amitié » pour la salle réservée aux associations communales et qui est actuellement occupée plusieurs après-midi par le Patchwork, le Club Couture et le Club Cugnot
- « Salle Lorraine » pour la salle destinée aux réunions organisées par la collectivité et les associations communales et qui peut être louée aux sociétés.

Madame le Maire soumet les deux propositions de nom au Conseil Municipal ainsi que le règlement intérieur destiné à la salle réservée aux réunions avec les tarifs proposée en annexe de ce règlement intérieur applicables dès le 1^{er} janvier 2016, à savoir :

1° : Locations à la journée (de 8 h 30 à 17 h 30)

- Associations vidusiennes : gratuit
- Sociétés ou professionnels (uniquement en semaine) : 100 euros

2° : Locations à la demi-journée (de 8 h 30 à 12 h 00 ou 14h00 – 17h30)

- Associations vidusiennes : gratuit
- Sociétés ou professionnels (uniquement en semaine) : 50 euros

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **Décide de ne pas valider** les noms de « Salle de l'Amitié » et « Salle Lorraine » et décide de reporter l'adoption des noms lors du prochain Conseil Municipal afin que les conseillers puissent proposer des noms
- **Valide** le règlement intérieur de la salle de réunion et les tarifs associés applicables dès le 1^{er} janvier 2016

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014

▶ Marché de fourniture : Livraison de 333 Saint-Nicolas en chocolat confiée à la SARL Chocolaterie BRUNTZ pour un montant global de 804,22 € TTC

▶ Marché de Fourniture: Fourniture de matériel pour l'accessibilité des ERP (Mairie, salle JLG et salle CUGNOT) confié à Sébastien ZANON pour un montant de 791,92 € TTC

▶ Marché de Service: Maîtrise d'œuvre pour la démolition et dépollution du bâti existant et l'aménagement du parking rue des écoles sur le site de démolition attribué au cabinet SETRS pour un montant de 3 500,00 € HT

▶ Marché de Fourniture: Fourniture de 4 panneaux stationnement interdit sauf personnes handicapées confiée à la société SIGNAUX GIROD EST pour un montant de 804,19 € TTC

▶ Marché de Travaux: Signature de l'avenant n°1 concernant le lot n°2 «Enfouissement des réseaux secs (BTA/EP/FT câblage) » concernant la Réfection de la voirie et réseaux divers et usoirs rue de la Tannerie et rue des Moulins d'un montant de 3 242,00 € HT représentant une plus-value de 6,63 %

▶ Marché de Service: Diagnostics amiante et plomb avant travaux des maisons sises 3 et 5 ruelle des écoles confiés au cabinet COMPAS pour un montant de 575,00 € HT

▶ Marché de Travaux: Signalisation horizontale du parking salle J-L GILBERT confiée à la société LE MARQUEUR VIDUSIEN pour un montant de 380,40 € TTC

▶ Marché de Travaux: Mise aux normes accessibilité de la Mairie et de la structure plurifonctionnelle (dalle podotactile, contre marche, nez de marche antidérapant) confiée à la société LE MARQUEUR VIDUSIEN pour un montant de 1 342,53 € TTC

▶ Marché de Travaux: Branchement d'eau potable avec regard et 4 compteurs pour l'immeuble 37-39 rue Louvière confiée à la société SAUR pour un montant de 3 516,40 € HT

▶ Marché de Fourniture: Fourniture d'un fauteuil et de piles confiée à la société JPG pour un montant de 166,00 € TTC

▶ Marché de Travaux: Déplacement de lanternes, remplacement câble et connecteurs confiée à la SARL ADELEC pour un montant de 420,00 € TTC

▶ Marché de Fourniture: Fourniture et livraisons de matériels pour services techniques (2 pinces à riveter et ensemble de forets) confiée à la SARL BERNER pour un montant de 244,44 € TTC

▶ Marché de Travaux: Débardage de grumes dans la future extension de la carrière confiée à la SARL JSP BOIS pour un montant de 1 295,00 € HT

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

► Marché de Service: Assistance technique et expertise pour les travaux d'exploitation hors régime forestier (future extension de la carrière) confiée à l'Office National des Forêts pour un montant global de 1 364,88 € HT

► Décisions relatives à l'exercice en 2015 du droit de préemption urbain et du droit de préférence

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DATE DE RECEPTION	SECTION	PARCELLE	ADRESSE TERRAIN	SURFACE	CARACTERISTIQUES	DECISION	DATE DE DECISION
30/12/2014	BM	35	19 LE PARTERRE	526 M ²	BÂTI SUR TERRAIN PROPRE	RENONCIATION	30/12/2014
07/01/2015	BC	71	16 RUE DERRIERE LA GRANDE RUE	1269 M ²	BÂTI SUR TERRAIN PROPRE	RENONCIATION	08/01/2015
22/01/2015	ZW	73	COTE DES VIGNES	1595 M ²	NON BÂTI	RENONCIATION	22/01/2015
30/01/2015	BH	486	5 RUE NOTRE DAME	259 M ²	BÂTI SUR TERRAIN PROPRE	RENONCIATION	02/02/2015
16/02/2015	BB	243	36 RUE DE STRASBOURG	420 M ²	BÂTI SUR TERRAIN PROPRE	RENONCIATION	17/02/2015
04/03/2015	BH	124	2 RUE DES MOULINS	298 M ²	BÂTI SUR TERRAIN PROPRE	RENONCIATION	05/03/2015
30/03/2015	BH	316	9 RUE DE STRASBOURG	214 M ²	BÂTI SUR TERRAIN PROPRE	RENONCIATION	30/03/2015
15/04/2015	BH	223	11 RUE ESTIENNE	636 M ²	BÂTI SUR TERRAIN PROPRE	RENONCIATION	15/04/2015
22/05/2015	BW	142	17 LOT LES TILLOTS	553 M ²	BÂTI SUR TERRAIN PROPRE	RENONCIATION	26/05/2015
28/05/2015	BE	12	LIEU DIT DEMI-LUNE	1039 M ²	BÂTI SUR TERRAIN PROPRE	RENONCIATION	28/05/2015
30/06/2015	BH	315	RUE DE STRASBOURG	72 M ²	BÂTI SUR TERRAIN PROPRE	RENONCIATION	30/06/2015
06/07/2015	BB	264	13 RUE DES IRIS	550 M ²	BÂTI SUR TERRAIN PROPRE	RENONCIATION	07/07/2015
10/07/2015	BW	195	10 LOT LES TILLOTS	337 M ²	BÂTI SUR TERRAIN PROPRE	RENONCIATION	13/07/2015
03/09/2015	BH	371	LE BOURG	250 M ²	NON BÂTI	RENONCIATION	07/09/2015
09/09/2015	BB	174	53 RUE DE STRASBOURG	482 M ²	BÂTI SUR TERRAIN PROPRE	RENONCIATION	10/09/2015
16/09/2015	BM	7	28 LE PARTERRE	1070 M ²	BÂTI SUR TERRAIN PROPRE	RENONCIATION	17/09/2015
13/10/2015	BH	524	RUE DU CHÂTEAU	27 M ²	BÂTI SUR TERRAIN PROPRE	RENONCIATION	14/10/2015
14/10/2015	BC	167/169/171	DERRIERE LA GRANDE RUE	605 M ²	NON BÂTI	RENONCIATION	14/10/2015
18/11/2015	BH	490/491	36 RUE PIERRERUE	581 M ²	BÂTI SUR TERRAIN PROPRE	RENONCIATION	20/11/2015
03/12/2015	BM	7	28 LE PARTERRE	1070 M ²	BÂTI SUR TERRAIN PROPRE	RENONCIATION	04/12/2015

DROIT DE PRIORITE

26/10/2015	ZK	65	LIEU DIT AU PONT BIAIS	1875 M ²	NON BÂTI	RENONCIATION	03/11/2015
26/10/2015	ZK	66	LIEU DIT AU PONT BIAIS	650 M ²	NON BÂTI	RENONCIATION	03/11/2015
26/10/2015	ZK	67	LIEU DIT AU PONT BIAIS	9417 M ²	NON BÂTI	RENONCIATION	03/11/2015

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions

Questions diverses

Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 15-65 : Décision modificative n°1 du budget général de la Commune

Délibération n° 15-66 : Décision modificative n°2 du budget général de la Commune

Délibération n° 15-67 : Décision modificative n°2 du budget Assainissement collectif

Délibération n° 15-68 : Acceptation des Fonds de concours communautaire pour le projet de restructuration de l'Eglise Notre-Dame

Délibération n° 15-69 : Modification du taux pour le service assurance groupe du Centre de Gestion de la Meuse

Délibération n° 15-70 : Convention relative à l'entretien de l'emprise de la voirie d'accès au site de Void de la société CMF Products

Délibération n° 15-71 : Fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public routier par les réseaux et ouvrages communications électroniques

Délibération n° 15-72 : Convention d'occupation du domaine privé communal au profit de la société LEVEL 3 COMMUNICATIONS France SARL

Délibération n° 15-73 : Fixation du montant de la redevance pour la préservation des ressources en eau

Délibération n° 15-74 : Transfert de compétences des aides à l'immobilier d'entreprise et délégation de la compétence d'octroi de ces aides au Département de la Meuse

Délibération n° 15-75 : Subvention exceptionnelle à l'école élémentaire du petit ruisseau pour l'organisation d'une classe découverte

Délibération n° 15-76 : Modification de la numérotation de voirie rue Pierrerie

Délibération n° 15-77 : Adoption du règlement intérieur et du montant de la location de la salle de réunion de la structure plurifonctionnelle

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Affaires diverses

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	
Christine BACHE	
Alain GAUCHER	
Virginie BOKSEBELD	
Monique DEGRIS	
Jean-Paul LHERITIER	Procuration à Bernard GENTER
Patrice ROUX	
Joël GRISVARD	
Catherine DE PRA	Procuration à Sylvie ROCHON
Vincent LANOIS	Absent
Christophe HENRY	Procuration à Sabine BERTIN
Sabine BERTIN	
Delphine PAUL	
Isabelle LIEGEOIS	
Emmanuelle LANG	
Angélique PINTAURI	Absente
Anthony HUSSON	
Samuel HONORE	